

04-SAVOIR
ÉDUCATION

01-TEMPS
TEMPS
JOUR



04-SAVOIR
ÉDUCATION

01-TEMPS
TEMPS
JOUR



04-SAVOIR
ÉDUCATION

01-TEMPS
TEMPS
JOUR



04-SAVOIR
ÉDUCATION

01-TEMPS
TEMPS
JOUR

24 janvier – Journée internationale de l’éducation

« L’éducation est un droit humain, un bien public et une responsabilité publique. L’Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 24 janvier Journée internationale de l’éducation, afin de célébrer le rôle de l’éducation pour la paix et le développement. Sans une éducation inclusive et équitable de qualité et des opportunités tout au long de la vie pour tous, les pays ne parviendront pas à réaliser l’égalité des genres et à briser le cycle de la pauvreté qui laisse de côté des millions d’enfants, de jeunes et d’adultes. Aujourd’hui, 258 millions d’enfants et de jeunes ne vont toujours pas à l’école; 617 millions d’enfants et d’adolescents ne savent ni lire ni effectuer des calculs simples; moins de 40 % des filles en Afrique subsaharienne achèvent leur scolarité secondaire et près de quatre millions d’enfants et de jeunes réfugiés ne sont pas scolarisés. Ceci constitue une atteinte à leur droit à l’éducation et cela est inacceptable. »

24 janvier – Journée internationale de l’éducation

« L’éducation est un droit humain, un bien public et une responsabilité publique. L’Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 24 janvier Journée internationale de l’éducation, afin de célébrer le rôle de l’éducation pour la paix et le développement. Sans une éducation inclusive et équitable de qualité et des opportunités tout au long de la vie pour tous, les pays ne parviendront pas à réaliser l’égalité des genres et à briser le cycle de la pauvreté qui laisse de côté des millions d’enfants, de jeunes et d’adultes. Aujourd’hui, 258 millions d’enfants et de jeunes ne vont toujours pas à l’école; 617 millions d’enfants et d’adolescents ne savent ni lire ni effectuer des calculs simples; moins de 40 % des filles en Afrique subsaharienne achèvent leur scolarité secondaire et près de quatre millions d’enfants et de jeunes réfugiés ne sont pas scolarisés. Ceci constitue une atteinte à leur droit à l’éducation et cela est inacceptable. »

24 janvier – Journée internationale de l’éducation

« L’éducation est un droit humain, un bien public et une responsabilité publique. L’Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 24 janvier Journée internationale de l’éducation, afin de célébrer le rôle de l’éducation pour la paix et le développement. Sans une éducation inclusive et équitable de qualité et des opportunités tout au long de la vie pour tous, les pays ne parviendront pas à réaliser l’égalité des genres et à briser le cycle de la pauvreté qui laisse de côté des millions d’enfants, de jeunes et d’adultes. Aujourd’hui, 258 millions d’enfants et de jeunes ne vont toujours pas à l’école; 617 millions d’enfants et d’adolescents ne savent ni lire ni effectuer des calculs simples; moins de 40 % des filles en Afrique subsaharienne achèvent leur scolarité secondaire et près de quatre millions d’enfants et de jeunes réfugiés ne sont pas scolarisés. Ceci constitue une atteinte à leur droit à l’éducation et cela est inacceptable. »

24 janvier – Journée internationale de l’éducation

« L’éducation est un droit humain, un bien public et une responsabilité publique. L’Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 24 janvier Journée internationale de l’éducation, afin de célébrer le rôle de l’éducation pour la paix et le développement. Sans une éducation inclusive et équitable de qualité et des opportunités tout au long de la vie pour tous, les pays ne parviendront pas à réaliser l’égalité des genres et à briser le cycle de la pauvreté qui laisse de côté des millions d’enfants, de jeunes et d’adultes. Aujourd’hui, 258 millions d’enfants et de jeunes ne vont toujours pas à l’école; 617 millions d’enfants et d’adolescents ne savent ni lire ni effectuer des calculs simples; moins de 40 % des filles en Afrique subsaharienne achèvent leur scolarité secondaire et près de quatre millions d’enfants et de jeunes réfugiés ne sont pas scolarisés. Ceci constitue une atteinte à leur droit à l’éducation et cela est inacceptable. »